

MAIRIE DE CHAVILLE

CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 29 janvier 2011

Présents :

Le collège des acteurs socioculturels :

Mme Christine LECERF, M. David ERNEST, Mr Noël DUSSAC, Mr Sylvain LEBAS,
Mr Pierre DELAYEN, Mme Laurence ROUGER

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. Bertrand BARRE, Mr André GAUDIN, Mr Jean-Pierre HASCOET, Mme Isabelle DORISON

Le collège associatif :

Mme Véronique TIBERGHIEU, Mme Irène NENNER, M. Bernard DUCLOS

Les élus et les représentants de la ville :

Mr Maurice BLANDEAU, Mme Marie-Odile GRANDCHAMP, Mme Marie-Sabine GAVOIS, Mme Agnès VIARD, Mr Pierre BRESIN

Absents excusés : Mme Olga ODINETZ, Mr Michel DAVAZE, Mr Marcel DUMAS, Mr Loïc CHARBONNIER

Intervenant : Mr Paul-Antoine LECUYER, Bureau d'études

Absents : Mme Arielle AMILCAR, Mr André HARLAY

Rappel de l'Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 18 décembre 2010

2. Lettres de saisines de Mr le Maire pour le CC2D

3 Intervention de Paul-Antoine LECUYER / Bureau d'études INDDIGO
Présentation de l'agenda communautaire : la démarche / les résultats

1. Approbation du compte rendu du 18 décembre 2010

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

Deux remarques se font jour :

- ✓ D'une part, concernant la présentation de l'étude sur l'aménagement paysager de la ZAC Centre-ville par l'architecte J.F Provost ; Mme Lecerf rappelle que ce dernier doit travailler en accord avec la charte du développement durable

- ✓ D'autre part, une demande est formulée unanimement pour que les comptes rendus du CC2D figurent de façon plus régulière sur le site internet de Chaville, dans la rubrique appropriée.

Après concertation, la date du **05 février à 10h** est retenue pour la prochaine réunion du CC2D.

2. Lettres de saisines de Mr le Maire pour le CC2D

La séance se poursuit par une lecture des 2 lettres de saisine (ci-joints en copie) envoyées par Monsieur le maire à Mr Barre.

Ces courriers ont pour objet de solliciter le CC2D, l'un sur l'Agenda 21, volet communal et l'autre sur le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du PLU.

3. Intervention de Mr Paul-Antoine LECUYER / Bureau d'études INDDIGO

Présentation de l'agenda 21 communautaire : la démarche / les résultats

Présentation d'INDDIGO :

INDDIGO est un bureau d'études en ingénierie et Développement Durable, créé en 1986.

INDDIGO emploie 200 salariés dans 7 agences, sur le territoire national.

GPSO a fait appel à INDDIGO pour la réalisation de l'Agenda 21 communautaire, dans le cadre de leur pôle aménagement du territoire dont la mission est de définir et organiser la politique de développement durable des collectivités locales et territoriales, aménageurs et porteurs de projet.

Ce bureau d'étude a accompagné un certain nombre de métropoles, de communautés d'agglomération, ou de régions sur l'agenda 21.

L'Agenda 21 :

Pour rappel, le principe de l'élaboration d'un Agenda 21 a été signé en 1992 au sommet de la terre de Rio par 172 états dont la France.

Les 5 finalités définies à l'échelle nationale sont :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et génération
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Les principales étapes du projet agenda 21 sont :

- 1 – impulser la démarche, organiser le pilotage
- 2- réaliser le diagnostic
Concerter
- 3- définir la stratégie et élaborer le programme d'actions
Concerter
- 4- Mettre en œuvre les actions
- 5- Evaluer les actions mises en œuvre

Il faut comprendre que la démarche est aussi importante que le document final.

Agenda 21 de GPSO

Phase 1 : diagnostic

La phase diagnostic est une étape importante.

Un diagnostic avait été réalisé à l'époque d'Arc de Seine (en 2008)

Entre temps les 2 agglomérations ont fusionné et il y aurait donc nécessité de réactualiser le diagnostic actuel.

C'est en effet une mise en œuvre qui intervient sur 3 ans puis qui demande à être réévaluée.

Un diagnostic a aussi été fait pour Chaville sur le fonctionnement interne de la collectivité (Pour l'instant c'est un document interne).

Phase 2 : agenda 21

Un des documents phares pour faire le lien avec l'agenda 21 est le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) de la Ville.

Concerter

Il y a eu, en juin et juillet 2010, l'animation de 6 ateliers de concertation (pas moins car beaucoup de points sont à aborder), enrichis par un comité de pilotage agenda 21.

Ces Ateliers ont été déclinés à l'échelle communale et ont été ouverts aux associations invitées (mais pas aux habitants).

C'est une étape très intéressante et riche en termes de partage sur le territoire, car elle ouvre la démarche agenda 21 à toutes les propositions.

Une consultation auprès des villes permet de lancer la démarche

Sur l'aspect concertation : l'arbitrage des élus distingue la coproduction de la concertation.

A l'issue de ces ateliers, 200 actions ont été proposées pour une cinquantaine retenues, présentes dans l'agenda 21.

On en est pour GPSO à l'étape 3 de la phase 2 c'est-à-dire à l'élaboration du programme d'actions : il faut réaliser les fiches actions, et il reste 15 jours à GPSO pour les présenter.

Une fois que le programme d'actions sera élaboré, un forum de présentation de l'agenda 21 (fin du printemps) sera animé.

Suite au Forum, on hiérarchise les enjeux et on retient 3 ou 4 thématiques ;
C'est ce qui s'est produit après le forum qui s'est déroulé le 11 juin 2010.

Sur le Thème 4 : énergie et climat, le plan climat de GPSO s'avère complémentaire à l'agenda 21.

Le document martyr

Ce document est la trame de l'agenda 21.

C'est un document brut issu des ateliers de concertation, à l'usage des élus et services mais qui n'a pas vocation à être diffusé au grand public.

Il présente les grands axes et orientations de l'agenda 21, et leur déclinaison opérationnelle concrète en actions.

Les actions surlignées dans ce document sont des actions de l'ordre de la compétence communale.

Il faut garder la même trame globale entre l'Agenda 21 communautaire et le volet communal. Les actions sont différentes et complémentaires (adaptées à Chaville pour l'agenda communal)

Il est important de mettre en cohérence les actions proposées à l'échelle communautaire avec celles proposées à l'échelle communale.

Mr LECUYER termine son intervention en évoquant les Etats généraux qui ont eu lieu à l'automne 2009.

Une question a alors été posée aux Chavillois : quelle ville souhaiteriez-vous voir se développer ?

Un recueil a été ensuite édité après la réception des questionnaires et la tenue de quelques ateliers.

Remarque d'un des membres : le Point négatif de ces états généraux : tout le monde n'était pas représenté (ex : les jeunes)

Il serait cependant utile de reprendre les conclusions de ces états généraux de 2009 et de les utiliser à bon escient pour l'agenda 21.

La séance est levée à 11 heures 05.